



DEL00UR140

COMMUNE DE MORTAGNE SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2000

OBJET : LOTISSEMENT DU SECTEUR DE LA CHAPELLE SAINT LAZARE
DENOMINATION DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire précise que pour le futur lotissement situé dans le secteur de la Chapelle Saint Lazare il convient de le dénommer.

VU l'avis de la Commission des Travaux et d'Urbanisme en date du 26 septembre 2000.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** de nommer ce lotissement : QUARTIER DE LA CHAPELLE.

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE.



Alain PAUVERT

